

16.10.2017

SAMBO SPORTIF

Composition de la commission mixte nationale

FFL : Bruno DEDIEU (DTN Adjoint) – Didier BRISOT (Conseil d'administration) – Franck GERARDS (Réfèrent Sambo)

FF Sport U : Sébastien GAYET (U. Artois) - Jean-Philippe PELEGRIN (INSA Lyon) - Didier SEYFRIED (Directeur National Adjoint)

La FF sport U et la FF LUTTE s'associent pour organiser en 2018 un championnat **de France lutte-sambo universitaire**

Le Championnat de France : au 12 octobre des contacts sont pris avec le CRU Limoges pour organiser le CFU sur 2 jours sur la période du 22 mars au 30 mars.

1- Date limite de retour des résultats des épreuves académiques, conférences et des demandes de qualification

3 semaines avant la date de la compétition

2- Epreuves individuelles

Les demandes de participation et de sélection se font auprès de la Direction Nationale FF Sport U via les CRSU d'origine. La confirmation via le dossier d'inscription ne peut se faire sans passer par une demande auprès de la DN.

- **Epreuves Sélectives** : la participation à une épreuve d'académie ou de conférence est **obligatoire** pour être sélectionné au CFU. Possibilité, pour se qualifier, de s'inscrire sur un championnat conférence voisin ou sur une des épreuves fédérales listées sur :

<http://www.sport-u.com/index.php?page=calendriers-sports-ind>
rubrique « sambo ».

A l'issue des championnats d'académie et de conférence, une liste complète de **tous les participants** (feuilles de poules et tableaux des combats) sera adressée, par les CRSU, à la FF Sport U nationale. Il sera précisé :

- la demande de qualification des étudiants.
- une liste hiérarchisée des remplaçants.

- **Les demandes de qualification exceptionnelle (QE)** doivent être justifiées (palmarès complet, justificatifs d'absence aux épreuves qualificatives, etc....) et envoyées à la Direction Nationale **via le CRSU d'origine 3 semaines avant la date du CFU.**

Aucune demande ne sera traitée si l'athlète n'est pas licencié à la FF Sport U à la date de la demande et si le dossier n'est pas complet (cf. formulaire type auprès du CRSU).

Le CR Sport U organisateur pourra, sur décision de la CMN, bénéficier de qualifications supplémentaires.

3 - Règlement

Le règlement sportif appliqué est consultable sur :

<http://www.sport-u.com/index.php?page=calendriers-sports-ind>
rubrique «sambo»

Rappel :

- veste de sambo obligatoire
- *chaussures de sambo ou chaussettes*
- *interdiction de combattre « pieds nus »*,
- *cuissard autorisé (y compris de couleur noire)*

4 - Catégories de poids retenues au 12 octobre 2017

Masculins : -68 ; -74 ; -82 ; - 90 ; +90 kg

Féminines : -56 ; -60 ; -66 ; -72 ; +72 kg

- **Pesée : uniquement, le matin du jour de la compétition, sauf pour les lutteurs déjà pesés lors du CFU lutte (un étudiant ayant participé au championnat U de lutte conserve son poids de corps enregistré lors de la pesée CFU lutte pour le CFU sambo. Il peut néanmoins se repeser pour combattre dans une catégorie de sambo, mais, en cas de conservation de son poids vérifié en lutte, et peut être soumis à un contrôle avec 1 kg de tolérance le jour de la compétition de sambo) comme chacun des participants en sambo.**
Attention : tous les compétiteurs ayant participé au CFU lutte doivent impérativement confirmer leur participation au CFU sambo en se présentant (sans se peser) lors de la pesée sambo.

5 - Programme international

FISU : le championnat du monde universitaire de Sambo se déroulerait à Novi Sad (Serbie), du 7 au 9 décembre 2018.

Des critères de niveau international seront pris en compte pour arrêter la composition de l'éventuelle équipe de France universitaire.